



# LE MÉGILIEN

Un endroit où il fait bon vivre

Volume 7 numéro 2 Avril—Mai 2017

PLAISIRS  
D'HIVER

## ET RANDONNÉE AUX FLAMBEAUX



À EAST  
HEREFORD



Photo: Maryse Audet



Photo: Diane Lauzon Rioux



Photo: Maryse Audet

Plusieurs participants des trois municipalités ont accepté notre invitation pour une randonnée en raquette dans le boisé des loisirs à la lueur de flambeaux. Une fondue au chocolat accompagnée d'un bon verre de porto est venue compléter cette soirée. Merci à tous nos bénévoles qui ont assuré la réussite de cette activité. Les membres du conseil municipal d'East Hereford.





## NOUVELLES MUNICIPALES

### OFFRES D'EMPLOI SAE– MUNICIPALITÉ DE ST-HERMÉNÉGILDE

Un (e) Animateur (trice)

La municipalité de St-Herménégilde organise des activités estivales pour les enfants de 5 à 12 ans. Il regroupe également le service d'animation estivale pour les jeunes ayant une incapacité. Tu as envie de passer un été mémorable, tu aimes la planification, l'animation et les enfants, cet emploi est pour toi!

#### Principales fonctions

- Participer à l'élaboration de la programmation des activités pour son groupe
- Animer le groupe
- Assurer la sécurité des enfants
- Assurer un suivi auprès des parents

#### Exigences

- Être étudiant et être âgé de 16 ans et plus
- Être responsable, dynamique et créatif
- Expérience en animation auprès des enfants de 5 à 12 ans (un atout)
- Capacité et facilité à travailler en équipe
- Posséder un certificat valide en tant que secouriste ou être disponible avant le début de la saison pour suivre une formation
- Être disponible pour effectuer certaines tâches connexes (formation, période d'inscriptions, etc.)

#### Conditions de travail

- Moyenne de 40 heures/semaine
- Du 26 juin au 11 août 2017, soit 7 semaines

Seules les personnes dont la candidature est retenue seront convoquées en entrevue. Si le poste vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, ainsi qu'une lettre de motivation avant le **7 avril 2017** par courriel : [municipalite@st-hermenegilde.qc.ca](mailto:municipalite@st-hermenegilde.qc.ca) ou à l'adresse suivante :

816, rue Principale  
Saint-Herménégilde (Québec) J0B 2W0



## AUX UTILISATEURS DU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE, **QUE** :

La municipalité a dressé le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 tel que prévu à l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Le Bilan est maintenant déposé au bureau de la soussignée, au 816, Principale à Saint-Herménégilde. Tout utilisateur intéressé peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, et en avoir copie moyennant les frais exigibles.

DONNÉ ce 23<sup>e</sup> jour du mois de février 2017.

Marie-Soleil Beaulieu  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière





## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum à l'égard du second projet de règlement numéro 270.

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde,

**QUE** lors d'une séance tenue le 6 mars 2017, le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde a adopté un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 237-14 afin de modifier les dispositions sur les champs de course de véhicules motorisés, les usages temporaires et sur les activités récréatives contraignantes à l'intérieur du périmètre urbain.

Ce règlement n'apporte aucun changement par rapport au premier projet.

### **Demande d'approbation référendaire**

Ce second projet contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de l'ensemble des zones de la municipalité, afin que le règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, une demande d'approbation référendaire peut provenir de personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës par la disposition.

Pour être valide, toute demande doit :

indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite ;

être reçue au bureau de la municipalité au 816, rue Principale, à Saint-Herménégilde, au plus tard le 8<sup>e</sup> jour qui suit la parution du présent avis ;

être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

### **Conditions à respecter pour être inscrit sur la liste référendaire**

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes au 6 mars 2017 (date du second projet) :

être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle ;

être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

### **Conditions supplémentaires et particulières**

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :

toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 6 mars 2017 (date du second projet), est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est en curatelle.

Si aucune demande valide n'est déposée, le règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 816 rue Principale à Saint-Herménégilde de 9h00 à 16h00 du lundi au vendredi, sauf le mercredi.

DONNÉ À Saint-Herménégilde, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mars 2017.

---

Marie-Soleil Beaulieu  
Secrétaire-Trésorière





## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum à l'égard du second projet de règlement numéro 273.

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde,

**QUE** lors d'une séance tenue le 6 mars 2017, le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde a adopté un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 237-14 afin de permettre certains usages particuliers à la Municipalité sur ses propriétés.

Ce règlement n'apporte aucun changement par rapport au premier projet.

### **Demande d'approbation référendaire**

Ce second projet contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de l'ensemble des zones de la municipalité, afin que le règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, une demande d'approbation référendaire peut provenir de personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës par la disposition.

Pour être valide, toute demande doit :

indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite ;

être reçue au bureau de la municipalité au 816, rue Principale, à Saint-Herménégilde, au plus tard le 8e jour qui suit la parution du présent avis ;

être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

### **Conditions à respecter pour être inscrit sur la liste référendaire**

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes au 6 mars 2017 (date du second projet) :

être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle ;

être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

### **Conditions supplémentaires et particulières**

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :

toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 6 mars 2017 (date du second projet), est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est en curatelle.

Si aucune demande valide n'est déposée, le règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 816 rue Principale à Saint-Herménégilde de 9h00 à 16h00 du lundi au vendredi, sauf le mercredi.

DONNÉ À Saint-Herménégilde, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mars 2017.

---

Marie-Soleil Beaulieu  
Secrétaire-trésorière



## CALENDRIER DES SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-HERMÉNÉGILDE

Lieu	Heure des sessions	Date
Salle du conseil	19 :00H	Lundi le 3 avril 2017
776, rue Principale	19 :00H	Lundi le 1er mai 2017
St-Herménégilde	19 :00H	Lundi le 5 juin 2017

### PRO-MAIRE

Sébastien Desgagnés sera le pro-maire pour les mois de mars et avril 2017 et Sylvie Fauteux sera la pro-maire pour les mois de mai, juin et juillet 2017..

LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-HERMÉNÉGILDE sont toujours disponibles afin de recevoir vos suggestions pour l'amélioration de la qualité de vie dans notre municipalité. Ils sont là pour répondre à vos questions



### RAPPEL

## VOS IMPÔTS SONT UN CASSE-TÊTE?

**Nous serons dans votre municipalité le lundi 20 mars 2017 de 13 h 30 à 16 h**

**Au Centre communautaire**

**(776, rue Principale**

**St-Herménégilde)**

**(ou à Coaticook : 1er-15-29 mars, 5-19-26 avril, sous-sol de l'Église St-Jean, 50 rue Court.)**

Pour plus d'informations :

**819-849-7011 poste 224 ou 225**

### RAPPEL

## ACCÈS INTERNET – DEMANDE DE PARTICIPATION CITOYENNE COUREZ LA CHANCE DE GAGNER 150\$ DE RUES PRINCIPALES

Pour participer au test, les citoyens n'ont qu'à se rendre, d'ici le 31 mars 2017, à l'adresse suivante [www.mrcdecoaticook.qc.ca/internet](http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/internet). Pour les citoyens qui n'ont pas accès à internet, communiquer avec la Municipalité de Saint-Herménégilde au (819) 849-4443 poste 101 ou directement avec la MRC de Coaticook au (819) 849-7083 poste 241. Vos coordonnées seront pris en note afin de compléter l'information à l'effet que vous n'avez pas accès à internet.

**Votre participation est importante afin de démontrer le besoin d'améliorer la desserte internet sur notre territoire. Merci de votre participation active à ce projet !**

### SUR LE ROSEWAY DU 29 JUIN AU 9 JUILLET 2017

La Tillotson North Country Foundation Inc. de Colebrook NH accordera des bourses de 3 500\$ chacune pour favoriser la participation de quatre jeunes étudiants de notre région à un camp de voile sur le Golfe du Maine. Ce sont un jeune de Pittsburg, deux jeunes de Colebrook et Félix Vachon de Saint-Herménégilde. C'est une chance unique de vivre une belle expérience. Félicitations à notre jeune mégilien et bon voyage à bord du Roseway.



### Sentier Neil-Tillotson : marche et raquette

En tout temps, les usagers peuvent garer leur voiture dans le stationnement du chemin de Coaticook et emprunter les sentiers **sans frais**.

[www.forethereford.org/fr/sentier/index.php](http://www.forethereford.org/fr/sentier/index.php)

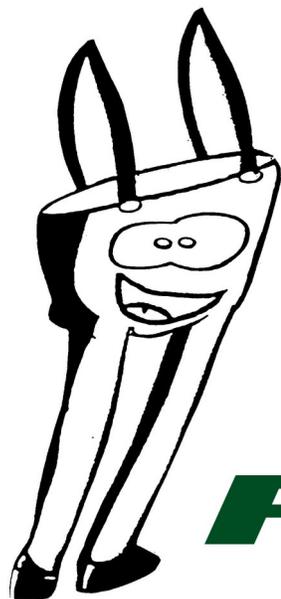


### ABRI D'AUTO

L'abri temporaire doit être complètement démonté et enlevé (toile et structure) pour le 1 mai. Votre collaboration est demandée afin de remiser le tout rapidement.

# L'ESTRIE MET SES CULOTTES FÊTE SON 21<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

Récupération de vêtements  
et tout type de tissu accepté  
Grand ménage du printemps



Où ? Garage municipal  
Quand ? 5 mai 2017

Informations : Marie-Claire Michot au 819-820-1300 #3

**RÉCUPEX**  
Pour la génération qui s'assume

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

### COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

10 JUIN 2017 DE 9H00 À 15H00

AUX

GARAGE MUNICIPAL DE  
LA VILLE DE STANSTEAD  
10 CHEMIN VILLEUNEUE

&

GARAGE MUNICIPAL DE  
LA VILLE DE COATICOOK  
77 RUE DE LA GRAVIÈRE

PRODUITS ACCEPTÉS: PEINTURES, TEINTURES, SOLVANTS, HERBICIDES, INSECTICIDES, PILES SÈCHES  
BONBONNES DE PROPANE, AÉROSOLS, PRODUITS DE PISCINE, HUILES & FILTRES USÉS, FLUORESCENTS,  
PILES SÈCHES, BATTERIES DE VÉHICULES, VERNIS, RÉCUPÉRATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES &  
INFORMATIQUES,

INDUSTRIES, COMMERCE, INSTITUTIONS & FERMES REFUSÉS

SERVICE DE COLLECTE OFFERT UNIQUEMENT AUX MUNICIPALITÉS SUIVANTES :

AYER'S CLIFF, BARNSTON-OUEST, CANTON DE HATLEY, CANTON DE STANSTEAD, COATICOOK, COMPTON, DIXVILLE,  
EAST HEREFORD, HATLEY, NORTH HATLEY, OGDEN, ST-HERMÉNÉGILDE, ST-VENANT-DE-PAQUETTE,  
STE-CATHERINE-DE-HATLEY, STE-EDWIDGE-DE-CLIFTON, STANSTEAD, STANSTEAD-EST ET WATERVILLE.

Informations : 1-877-535-9479 (sans frais)



## La stérilisation : l'option à l'abandon!

**400.** C'est le nombre d'animaux de compagnie qu'accueille chaque mois la SPA de l'Estrie. Exagéré, direz-vous? Il en est pourtant ainsi depuis bon nombre d'années... Le problème de surpopulation animale est bien réel en Estrie, tout comme ailleurs au Québec. Il est tel qu'il existe, depuis quelques années déjà, la *Semaine nationale de stérilisation animale au Québec*, activité instaurée par l'Association des médecins vétérinaires du Québec (AMVQ) et ayant comme objectif de sensibiliser la population à l'importance de faire stériliser nos animaux de compagnie.

### Saviez-vous que...

**4 ans** suffisent pour qu'un couple de chats et ses descendants engendrent plus de **20 000 chats**?  
Et **7 ans** pour qu'un couple de chiens et ses rejetons aient une descendance de **4 000 chiens**?

### Prévenir l'abandon par la stérilisation

Qu'il s'agisse de chats ou de chiens, la stérilisation est la seule option pour contrer l'abandon. Il n'y a aucun doute : **plus il y aura d'animaux de compagnie stérilisés, moins il y aura d'animaux non désirés, et conséquemment, abandonnés ou négligés.** Les milliers de chatons ou de chiots qui ne verront pas le jour sont des milliers d'animaux qui ne seront pas livrés à l'abandon ou à l'errance.

Si minime peut-il vous sembler, **l'impact de chaque stérilisation est en réalité énorme.** Faire stériliser son animal de compagnie est ainsi un geste humain.

### La stérilisation : pour un animal heureux!

La stérilisation contribue non seulement à prévenir la souffrance de futurs milliers d'animaux non désirés, mais offre également un confort de vie optimal à votre animal.

Réduction des risques de tumeurs ovariennes ou mammaires.

Réduction des risques de tumeurs prostatiques et absence de tumeurs testiculaires.

Diminution des blessures liées aux bagarres.

Diminution des comportements désagréables (marquage, vocalises, vagabondage, etc.).

Augmentation de l'espérance de vie.

Et n'ayez crainte! Votre animal ne sera pas frustré de sa situation. Le besoin d'accouplement répond simplement à un stimulus initié par les hormones sexuelles. Lorsque stérilisés, les animaux ne ressentent plus ce stimulus.

Un environnement adapté, des ressources suffisantes (eau, nourriture, litière...), des contacts sociaux et de l'activité physique, voilà ce qui fera véritablement le bonheur de votre animal de compagnie!

**Une seule option? La stérilisation!**



HAÏNE  
AIDE À  
DOMICILE  
MRC DE COUVIDOUX

Entretien ménager - Préparation de repas

Aide aux courses - Présence surveillance

Soins à la personne

**819-849-7716**

### La prolifération du chat

**1<sup>o</sup>**  
Année

3 portées - 12 chatons

**2<sup>o</sup>**  
Année

possibilité de 144 chats

**3<sup>o</sup>**  
Année

possibilité de 1 728 chats

**4<sup>o</sup>**  
Année

possibilité de 20 736 chats

**SALON DE L'EMPLOI**  
DE LA RÉGION DE **COATICOOK**  
**2017**

**VENDREDI 24 MARS**  
DE 12 H À 17 H  
**SALLE L'ÉPERVIER**  
88, RUE ST-JACQUES SUD  
COATICOOK

**PLUS DE 20 ENTREPRISES SUR PLACE**

- AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE
- COMMERCE DE DÉTAIL
- EMPLOIS MANUFACTURIERS
- COMMUNAUTAIRE
- TOURISME
- EMPLOIS ÉTUDIANTS

819 849-7093 • POSTE 249 • CONSEIL.ENTREPRISE@MRCOECOATICOOK.QC.CA • WWW.MRCOECOATICOOK.QC.CA

MRC Coaticook Carrefour Centre commercial MRC de Coaticook CCIRC Québec

**En nature, ma sécurité, c'est ma responsabilité**

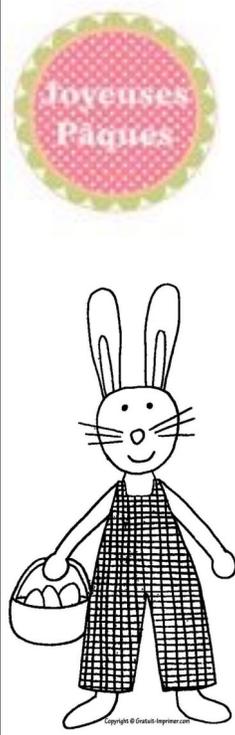
- Je dis où je vais**  
« On sait où me trouver en tout temps. »
- Je sais où je suis**  
« Je peux m'orienter et diriger les secours vers moi. »
- Je garde le contact**  
« Je suis accompagné ou j'ai l'équipement nécessaire pour communiquer sans mon cellulaire en l'absence de réseau. »
- Je compte d'abord sur moi**  
« J'emporte une trousse de premiers soins, car je sais que les secours mettront du temps pour arriver. »

ENSEMBLE on fait avancer le Québec Québec

**Scalabrini & Fils inc.**  
Déneigement • Excavation • Transport

1730, ch. Tremblay  
Ste-Edwidge (Québec)  
JOB 2R0

Téléphone : 819-849-3158  
Télécopieur : 819-849-0707  
Cellulaire : 819-578-2822  
courriel : scalabrinipierre@hotmail.com



## PERMIS DE CONSTRUCTION, DE RÉPARATION ET DE DÉMOLITION

Il est maintenant possible de faire votre demande de permis en complétant le formulaire à cet effet sur le site internet de la municipalité et en l'acheminant à Madame Gabrielle Kmec, notre inspectrice en bâtiment et environnement, à l'adresse suivante : [urbanisme@st-hermenegilde.qc.ca](mailto:urbanisme@st-hermenegilde.qc.ca). Mme Kmec est également disponible, au bureau municipal les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h à 16h au 819-849-4443 poste 102. Veuillez contacter l'inspectrice au minimum 30 jours avant d'entreprendre tous travaux. Il est toujours préférable de prendre rendez-vous avant de vous présenter sur place. Prévoir à l'avance vos besoins dans le cas où diverses autorisations s'avèreraient nécessaires.

### Liste non exhaustive des demandes de permis ou de certificat

Comme vous le savez déjà, un permis est obligatoire en tout temps **pour tous les travaux**.

Non limitativement, font l'objet d'une demande de permis ou de certificat :

- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| Captage des eaux souterraines (puits)            | Creusement d'un lac artificiel |
| Installation de clôtures, de haies               | Abris temporaires              |
| Construction, rénovation, réparation, démolition | Installation de fosse septique |
| Aménagement de ponceau                           | Serres                         |
| Piscines   | Conteneurs, etc                |



Mme Gabrielle Kmec

**branchons  
les PME**

Information et inscription

1 855 553-7763 poste 2

[stage@branchonslespme.ca](mailto:stage@branchonslespme.ca)



### Subvention

Créez votre boutique en ligne avec l'aide gratuite d'un stagiaire en commerce électronique

Inscrivez-vous maintenant!

Branchons les PME est possible grâce à la participation financière de



Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Innovation, Science and Economic Development Canada



Desjardins Entreprises



Société d'Appui à la Création d'Entreprises

[votresite.ca](http://votresite.ca)

La création de votre boutique en ligne est **gratuite**. Seuls les frais d'hébergement doivent être assumés. Vous choisissez votre hébergeur Web.

## ENTRETIEN DES PONCEAUX

Pour éviter de mauvaises surprises, prenez un rendez-vous au 819-849-4443 avant de passer. Il faut un permis avant de **remplacer** ou de **poser** un nouveau ponceau.

La municipalité désire informer la population qu'il est de leur devoir et de leur responsabilité d'entretenir les ponceaux d'entrée qui pourraient se situer en bordure de leur terrain.

Au printemps, il est primordial que ces ponceaux soient libérés de toute obstruction afin de permettre le libre écoulement de l'eau produite par la fonte de la neige reçue au courant de l'hiver.

Un mauvais entretien de ces ponceaux pourrait provoquer des inondations résidentielles ou des inondations sur les routes pouvant causer d'importants dommages.

La prévention s'avère la meilleure option pour éviter désagrément et coûts de réparations.

**INFORMEZ-VOUS ET PRÉVOYEZ À L'AVANCE !**



**Daniel Parent**  
ARPENTEUR - GÉOMÈTRE

451, rue Main Ouest  
Coaticook, QC J1A 1P8

819 849-4100  
[danielparent@videotron.ca](mailto:danielparent@videotron.ca)

**Si vous ne connaissez pas l'avenir**

COATICOOK | MAGOG | SHERBROOKE  
**819 564-PROM (7766)**

  
PROMUTUELAASSURANCE.CA

**PROMUTUEL**  
ASSURANCE



# Visez de SAINES HABITUDES DE VIE



# TOUTE l'année!

**Le Défi Santé**, c'est le **rendez-vous annuel** qui invite tous les Québécois à mettre leur santé en priorité. Concrètement, les participants **s'engagent à poser des gestes simples pendant 6 semaines, du 30 mars au 10 mai, pour atteindre 3 objectifs**



### OBJECTIF 5

Manger au moins  
5 portions de fruits  
et légumes par jour



### OBJECTIF 30

Bouger au moins  
30 minutes par jour



### OBJECTIF Équilibre

Favoriser son sommeil  
chaque jour

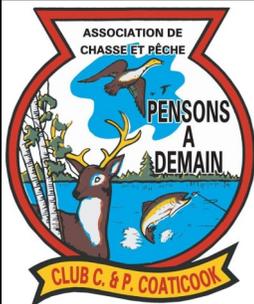
Ces 3 objectifs représentent des habitudes de vie gagnantes qui favorisent une meilleure santé physique et mentale et qui contribuent à prévenir certaines maladies chroniques, dont le diabète et les maladies du cœur.

Le *Défi Santé*, c'est non seulement un engagement personnel, mais aussi un **mouvement collectif** avec:

- Les **milliers de participants aux quatre coins du Québec** qui s'activent en même temps et la très **dynamique communauté** sur [Facebook](#) et [Instagram](#)... De quoi s'inspirer!
- Les **centaines de municipalités** qui soutiennent leurs citoyens dans l'adoption d'un mode de vie sain
- Les **milieux de travail** qui encouragent leurs employés à activer leur santé

**L'inscription** est maintenant possible en tout temps, même après le début du *Défi Santé*, qui se déroule du 30 mars au 10 mai 2017. En vous inscrivant au plus tard le 29 mars, vous profitez toutefois de nombreux avantages. *Défi Santé* commence pour tout le monde le 30 mars 2017 à minuit. Vidéos, trucs, recettes et outils seront offerts dès le 30 mars! En attendant, n'oubliez pas de bien vous [préparer](#) à relever le *Défi*.

- DU 30 MARS AU 10 MAI -  
**TOUT LE QUÉBEC**  
SE MET AU  
**DEFI!**  
INSCRIVEZ-VOUS À DEFISANTE.CA



### Tournoi de pêche et Assemblée Générale Annuelle

Notre tournoi de pêche a été un succès avec un nombre record de participant, 162 adultes et 23 jeunes. Le plus gros poisson de la journée a été pris par Jonathan Charest avec un brochet de 3lbs, 22 pouces. C'est Ryan Mitton qui a eu les honneurs pour la truite brune avec un spécimen de 2lbs 5 on., 18 1/2 pouces.. La plus grosse perchaude chez les jeunes pesait 1lb 4 on., 12 1/2pouces capturé par William Houle. Félicitations à tous nos gagnants. Merci à tous les participants qui sont venus encourager le Club de Chasse et Pêche.

L'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le 5 avril 2017 au Centre Communautaire de Saint-Herménégilde à 19h30 . Bienvenue à tous.



## Pourquoi économiser l'eau?

**Le Programme d'économie d'eau potable vise à donner des astuces et gestes simples aux Québécois pour économiser l'eau potable. Mais la grande question que plusieurs se pose est sans aucun doute : pourquoi doit-on économiser autant notre eau?**

Du 3 % d'eau non-salée, donc consommable, que nous offre la terre, **seulement 1 % est accessible facilement**, le reste étant coincé dans les glaciers. C'est-à-dire que pour alimenter en eau la population mondiale complète, nous disposons seulement de **0,007 % de la masse globale des eaux** du monde entier.

Nous, les Québécois, sommes les **deuxièmes plus grands gaspilleurs au monde**, précédés par nos voisins Américains! Seule cette information devrait expliquer pourquoi nous devons autant économiser notre eau.

Même si notre climat nous permet de recevoir de grandes quantités de précipitations, l'eau de celles-ci doit être traitée à des fins de consommation, ce qui entraîne des coûts fastidieux. D'où l'importance d'**utiliser l'eau tombée du ciel à des fins autres que la consommation personnelle** et garder l'eau potable pour sa plus grande importance, soit notre survie.

Les **changements climatiques affectent la quantité**

**d'eau disponible**, puisque le réchauffement des températures, ne serait-ce que d'un ou deux degrés d'ici 2050, aura pour effet de réduire de 40 à 70 % la quantité d'eau lacustres et fluviales (provenant des lacs et fleuves) dans les régions arides. Avec les années, le **débit de nos rivières est appelé à diminuer considérablement**, ce qui affectera la biodiversité entière de ce milieu hydrique.

La pollution qu'entraînent l'irrigation des terres agricoles, les moyens de transports nautiques et les rejets des industries affecte beaucoup notre eau. Les cours d'eau contaminés ne peuvent alors pas être utilisés et nous devons nous tourner vers l'eau potable encore une fois.

Pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore, **il est primordial de préserver notre eau qui est si précieuse**. À travers le monde, les populations voient bien différemment l'importance de l'eau et posent des gestes en fonction de leur mode de vie. Economisons notre eau et modifions ainsi notre façon de vivre; mais surtout, passons le mot!

Source : <http://peep.reseau-environnement.com/economisez-leau/pourquoi-economiser-leau-au-quebec/>



## DIFFUSION DU RAPPORT DU BAPE : FORÊT HEREFORD VEILLE AU RESPECT DE SES OBLIGATIONS MORALES ET LÉGALES

Dans la foulée de la diffusion, le 9 février 2017, du rapport du BAPE concernant le projet d'Hydro-Québec d'interconnexion avec le New Hampshire, Forêt Hereford inc. tient à rappeler la position complexe qu'elle défend, dans le contexte du respect de ses obligations.



Forêt Hereford inc. est l'organisme responsable de la gestion du territoire de Forêt communautaire Hereford et qui veille à la protection et à la conservation de ce territoire, en collaboration avec Conservation de la nature Canada, notamment dans le contexte de la Servitude de conservation forestière liant ces deux groupes. Dans le contexte du projet d'Hydro-Québec, Forêt Hereford inc. appuie toute démarche ou initiative qui est en faveur du respect de sa Servitude de conservation forestière et de sa Donation et qui n'implique pas de simplement transférer les enjeux chez ses voisins fonciers et/ou chez les autres citoyens de ses communautés. L'assise communautaire de Forêt Hereford inc. lui impose un devoir de solidarité et d'exemplarité face à ses concitoyens.

Toutefois, considérant les pouvoirs légaux consentis par l'État québécois au promoteur (dans le contexte d'utilité publique de ses services pour la société québécoise), la place de Forêt Hereford, à cette étape-ci du processus (soit dans l'attente d'une décision gouvernementale dans ce projet), est à la Table de travail auprès du promoteur, afin de diminuer les impacts, dans son territoire, du projet de ligne aérienne actuellement privilégié et étudié par le promoteur, et qui pourrait éventuellement être imposé à Forêt Hereford.

Toutefois, tel que précisé dans son mémoire déposé au BAPE, Forêt Hereford croit qu'il est encore possible d'apporter des modifications au projet, en regard de toutes les options envisageables, afin de l'adapter encore mieux à son contexte particulier et tenter l'impossible afin de respecter les obligations légales et morales auxquelles Forêt Hereford est tenue. À cet effet, Forêt Hereford salue les conclusions du BAPE, qui propose notamment d'évaluer sérieusement la solution de l'enfouissement dans la portion sud du projet. Ceci afin de réduire les impacts du projet dans le territoire de la Forêt Hereford et permettre le respect des obligations de protection de ce territoire, tout en s'assurant du moindre impact sur les communautés environnantes. Ainsi, l'organisme saluera toute décision gouvernementale demandant au promoteur de travailler en ce sens et confirme sa pleine collaboration à la poursuite des travaux d'optimisation et d'amélioration environnementale et paysagère de ce projet. De plus, l'organisme saluera toute initiative gouvernementale de reconnaissance officielle du statut de protection à perpétuité du milieu naturel protégé de la Forêt communautaire Hereford, qui reste, à ce jour, la plus grande donation immobilière au Québec en superficie et l'une des plus grandes donations immobilières en valeur monétaire, équivalente à près de 9 000 000 \$.

Source : Forêt Hereford inc.



## L'extincteur portatif

Si l'avertisseur de fumée est le moyen le plus efficace pour nous sauver la vie, l'extincteur n'est pas à dédaigner : il peut s'avérer utile dans certaines situations. Si votre extincteur portatif date d'avant 1985, vous devez vous en débarrasser et vous en procurez un nouveau.

Les extincteurs portatifs ne doivent être utilisés que pour des feux naissants. N'oubliez pas : en cas d'incendie, vous n'avez que trois minutes pour sortir avant d'être asphyxié par la fumée!

### Comment le choisir

Achetez un extincteur portatif portant le sceau d'homologation d'un organisme reconnu comme l'ULC (Laboratoires des assureurs du Canada).

Choisissez un extincteur à poudre polyvalente A, B, C. Un tel appareil peut éteindre des feux :

de matériaux inflammables comme le bois, le papier et le tissu;

de liquides ou de gaz inflammables comme l'huile, l'essence, les solvants, la graisse et le beurre;

d'appareils électriques sous tension comme le câblage, le panneau électrique et les moteurs électriques.

Optez pour un extincteur dont la cote minimale est de 2A 10B C. Cette cote, inscrite sur l'étiquette, indique que :

l'extincteur a la capacité d'éteindre :

un feu de 0,06 m<sup>3</sup> (2 pi<sup>3</sup>) de papier ou de bois (2A) ou

un feu de 0,9 m<sup>2</sup> (10 pi<sup>2</sup>) d'essence ou d'huile (10B);

l'agent extincteur est non conducteur d'électricité (C).

Lisez les instructions du fabricant.

Il existe des extincteurs rechargeables et d'autres non dont la durée de vie est de 12 ans. Lorsque vous faites votre achat, vérifiez la date sous l'appareil.

Assurez-vous de pouvoir manipuler l'extincteur. Certains peuvent être lourds.

### Comment l'installer

Avant de l'installer, lisez bien les instructions; n'attendez pas une situation d'urgence pour apprendre comment l'utiliser.

Vérifiez que le sceau et l'indicateur de manipulation ne sont ni brisés ni absents.

Placez l'extincteur bien en vue et près d'une sortie. Toutefois, il ne doit pas être trop près d'une source potentielle d'incendie comme la cuisinière et les appareils de chauffage.

Placez les directives d'utilisation à la vue.

Installez-le à portée de main, mais hors de portée des enfants.

Il ne doit jamais être déposé au sol.

Il doit être installé sur un support prévu à cette fin, à au moins 10 cm (4 po) du sol et à un maximum de 1,5 mètre (5 pi).

Si son poids excède 20 kg (45 lb), il peut être installé à 1 mètre (3 pi) du sol.

N'y suspendez pas de vêtements ou autres objets.

Assurez-vous que les directives de fonctionnement sur la plaque signalétique de l'appareil sont bien visibles.

Ne retirez pas l'étiquette indiquant la date de la dernière inspection ou du dernier entretien.

### Comment l'entretenir

Tous les mois, les extincteurs doivent être soumis à une inspection visuelle.

Vérifiez s'il est toujours à l'endroit désigné.

Assurez-vous qu'il est bien visible et que son accès est bien dégagé.

Vérifiez que les directives d'utilisation sur la plaque signalétique de l'extincteur sont lisibles.

Pesez ou soupesez-le afin de déterminer s'il est plein.

Vérifiez si l'appareil porte des traces de rouille ou s'il est endommagé. S'il présente des signes de dégradation, de corrosion ou de fuite, ou encore d'obstruction des diffuseurs, vous devez vous en débarrasser (voir plus bas les consignes pour le jeter).

Vérifiez la pression de l'extincteur; l'aiguille doit être dans le vert.

Tous les ans, faites-le vérifier par une personne qualifiée. Communiquez avec le service de sécurité incendie pour connaître le service d'entretien d'extincteurs portatifs de votre région.

Suite page suivante >



N'appliquez pas de peinture ou tout autre produit sur l'extincteur portatif.

S'il est rechargeable, faites-le remplir :

tous les six ans et

dès qu'il a été utilisé, ne serait-ce que quelques secondes.

Saviez-vous qu'un feu double de volume toutes les minutes?

## Comment l'utiliser

S'il y a un feu, **faites d'abord évacuer le domicile.**

Utilisez-le seulement sur un petit feu ou un feu naissant, si la pièce n'est pas remplie de fumée.

**Assurez-vous d'abord d'être en sécurité.**

**S'il y a du danger, ÉVACUEZ les lieux et composez le 9-1-1. Si vous sortez, ne retournez pas à l'intérieur.**

Pour utiliser l'extincteur :

Retirez l'extincteur de son support.

Soupez l'extincteur pour vous assurer qu'il est plein et vérifiez si l'aiguille du manomètre est dans le vert.

Placez-vous entre le feu et une sortie, près de celle-ci.

Approchez-vous à deux ou trois mètres (sept à dix pieds) du feu. Évitez d'être trop près du feu. Si le feu est à l'extérieur, placez-vous dos au vent.

Tirez la goupille en tournant et dégagez-la de son scellé au besoin.

Décollez le boyau du cylindre, s'il y en a un, et orientez-le vers la base des flammes en appuyant à fond sur le levier.

Faites des mouvements de gauche à droite à la base des flammes en couvrant la largeur du feu.

Ne vous arrêtez que lorsque les flammes sont toutes éteintes ou que l'extincteur est vide.

Évacuez les lieux si le feu ne s'éteint pas ou si la pièce se remplit de fumée. Composez le 9-1-1 si personne ne l'a fait et attendez l'arrivée des pompiers.

Si l'extincteur n'est pas rechargeable (usage unique), jetez-le après usage.

S'il est rechargeable, faites-le remplir dès que possible.

Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint. Il pourrait s'être propagé dans les murs ou dans la hotte du poêle.

## Comment le jeter

Appareil jetable à poudre chimique :

Videz-le à l'extérieur. Assurez-vous cependant de le faire lors d'une journée sans vent. C'est une occasion en or de vous pratiquer.

Allez le porter dans un écocentre où il sera recyclé.

Appareil jetable au halon :

Retournez-le au fabricant ou au fournisseur de services.

Appareil rechargeable de plus de 12 ans ou endommagé :

NE VIDEZ PAS l'appareil.

Apportez-le au fournisseur de services, qui en fera l'inspection; si l'extincteur n'est pas réutilisable, le fournisseur indiquera sur l'appareil, au poinçon, qu'il est irréparable.

Le fournisseur de services devra obtenir votre autorisation pour le détruire. Vous pouvez aussi le retourner vous-même au fabricant.

Source : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/extincteur-portatif.html>



## EQUIPE DU JOURNAL

**Le Mégilien**

816, rue Principale

St-Herménégilde, Québec J0B 2W0

Pour nous joindre : [lemegilien@st-hermenegilde.qc.ca](mailto:lemegilien@st-hermenegilde.qc.ca)

Réal Crête, conseiller responsable

Brigitte St-Pierre, responsable de la publicité

Sylvie Fauteux, mise en page

téléphone : 819-437-5462

Vous pouvez nous soumettre article et photos en tout temps





## CUISINES COLLECTIVES AUX P'TITS OIGNONS

Inscription **obligatoire**, pour toutes les activités, au **819-849-7011, poste 233**, ou par courriel à [cuisines@cabmrccoaticook.org](mailto:cuisines@cabmrccoaticook.org)

### CUISINE INTERNATIONALE

**Jeudis 13 avril et 11 mai, de 9h à 13h,**  
**ou vendredis 14 avril et 12 mai, 17h30 à 21h.**  
5\$ par personne + 10\$ par personne pour la nourriture.  
Halte-garderie disponible le jeudi.  
Au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook

### CUISINE PARENTS-ENFANTS

**Mercredis 19 avril et 17 mai, 9h30 à 11h**  
Gratuit. Halte-garderie disponible  
Au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook



## MAISON DE LA FAMILLE DE LA MRC DE COATICOOK

### PARENT'JASE

**Tous les mardis, de 9 h 30 à 11 h 30**

Autour d'un bon café, différentes activités sont offertes chaque semaine pour les parents qui souhaitent s'informer sur différents thèmes (habiletés parentales, santé mentale, loisirs, etc.), cuisiner, bricoler, etc. Halte-garderie gratuite disponible **sur réservation**.

### NOURRI-SOURCE

**Les 3<sup>es</sup> mardis du mois, de 9h à 12h**

Halte allaitement, conseils pour les soins du bébé, pesée du bébé. Gratuit.

### BÉBÉ ARRIVE BIENTÔT avec les infirmières du CIUSSS

**Tous les 3<sup>es</sup> mardis du mois, à 13 h 30**

Pour jaser de sa grossesse avec une infirmière. Gratuit. **Inscriptions :** Myriam Beaudoin au 819-849-9102 au poste 57318

### PILATES PRÉ ET POST NATAL

**Tous les mercredis, de 10 h 30 à 11 h 30**

Renforcez les muscles nécessaires à une bonne posture et les muscles du plancher pelvien. Amenez votre bébé avec vous!  
15 \$ pour 4 séances. Inscription obligatoire. Dans la salle communautaire de l'hôtel de ville de Coaticook.

### EN FORME AVEC BÉBÉ

**Tous les mercredis à partir du 5 avril, de 9 h à 10 h** Au parc Laurence, à Coaticook

Remise en forme avec poussette et bébé. 60 \$ pour 12 séances. Inscription obligatoire.

### ÉVEIL MUSICAL 3 - 5 ANS

**Session de 4 mercredis ou 4 samedis, à 9 h ou à 10 h**

20 \$ pour la session de 4 séances. Inscription obligatoire.

### SOIRÉE EN FAMILLE

**Tous les 4<sup>es</sup> mercredis du mois, de 17h15 à 19h** Au gymnase de l'école Sacré-Cœur, Coaticook

### BÉBÉ CAFÉ COATICOOK

**Les jeudis, de 9h à 11h.**

Au Restaurant *Jack'O*, à Coaticook

Animé par Lyna Roberge. Pour les femmes enceintes, les mères allaitantes et celles qui donnent le biberon tout en jasant.

### ÉCHANGE DE VÊTEMENTS (adultes et enfants)

**Tous les derniers vendredis du mois, de 9 h 30 à 12 h.**



## LA POPOTE ROULANTE : PAS QUE POUR LES AÎNÉS

Contrairement à ce que beaucoup de monde pense, les repas de la popote roulante ne sont pas que pour les aînés (50 ans et plus). **Ils sont aussi disponibles pour les personnes convalescentes, les nouvelles mamans, les personnes à mobilité réduite.** Le prix d'un repas complet (soupe, plat principal et dessert) est de 6 \$. Rappelons que le coût réel d'un repas se situe entre 10 \$ et 12 \$. **Les plats de la popote roulante peuvent être livrés à domicile, à Saint-Herménégilde.**

Dans le souci d'une alimentation variée, le menu est rotatif sur huit semaines. En d'autres mots, le même repas ne revient qu'une fois aux deux mois. De plus, le menu a été élaboré avec l'aide d'une nutritionniste.

Le menu et les autres informations sur la popote roulante sont disponibles sur le site internet du Centre d'action bénévole ([cabmrccoaticook.org](http://cabmrccoaticook.org)), dans l'onglet « Services », sous-onglet « Maintien à domicile et dépannage ».

Pour plus d'information, contactez Isabelle Routhier au 819-849-7011, poste 225, ou [adjmad@cabmrccoaticook.org](mailto:adjmad@cabmrccoaticook.org).



## JUSTE POUR RIRE

Chaleureuses salutations à tous et toutes, c'est probablement l'effet de regarder la nature se faire ensevelir sous autant de neige, qui m'a plongé dans le passé. Ce que vous allez lire date de plus d'un quart de siècle, plus précisément de 1953. Et vous serez surpris de constater que lorsque nous disons: «Plus ça change, plus c'est pareil.» Ce qui suit en est la preuve!  
Bonne rigolade.....donc, bon remède!



- 1--INTUITION: Curieux instinct qui avertit une femme qu'elle a raison même quand elle a tort.
- 2--BÉBÉ : Canal alimentaire avec un haut-parleur à un bout et absolument aucune responsabilité à l'autre.
- 3--ANCIEN TEMPS: Époque où le prisonnier , et non la sentence, était suspendu.
- 4--DIGNITÉ: Dénrée qui ne se conserve pas dans l'alcool.
- 5--ÉCONOMIE POLITIQUE: Deux mots qui ne vont pas ensemble.
- 6--CONSCIENCE: Petite voix qui vous avertit que vous allez vous faire prendre.
- 7--GRANDE DAME: Femme qui pense souvent aux autres, mais qui ne s'oublie jamais.
- 8--ÊTRE GALANT: Avoir des attentions sans aucune intention.
- 9--BEAU-PÈRE: Homme qui donne sa merveilleuse fille à un épouvantable monstre afin qu'ils aient les plus beaux petits-enfants au monde.
- 10--MARI: Être qui est auprès de vous quand vous avez des problèmes que vous n'auriez pas si vous ne l'aviez pas épousé.
- 11- FERMIER: Homme qui a le sens de l'humus.
- 12-GENTLEMAN FARMER: Homme qui a plus de foin à la banque que dans sa grange.
- 13-CÉLIBATAIRE: Homme qui a encore des défauts qu'il ignore.
- 14-SECRET: Quelque chose qu'une femme peut garder avec un succès retentissant.

Je vous souhaite un bon printemps hâtif, et surtout, que la couleur blanche se change en vert le plus tôt possible!.....À la prochaine et gardez le sourire,  
PLUME DU LAC



**Monsieur Guy Hardy**  
Député de Saint-François  
Président de séance  
Membre du Bureau de l'Assemblée nationale



220, 12<sup>e</sup> Avenue Nord  
Sherbrooke, Québec  
J1E 2W3

Téléphone : 819 565-3667  
Télécopie : 819 565-8779  
Guy.Hardy.SAFR@assnat.qc.ca



**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUÉBEC

## ENTREPOSAGE *La Vieille École*



806, rue Principale  
St-Herménégilde, Qc J0B 2W0

**Tél.: 819 416-0367**  
**AUTOS, MOTOS, ROULOTTES,  
MEUBLES.**

*Propriétaires sur place 24/24*  
*Chauffé, Système alarme relié.*





## COMMUNAUTÉ ST-HERMÉNÉGILDE

Bonjour à vous ainsi qu'à Monsieur Printemps. À une réunion, les membres de la pastorale et du comité de gestion aimeraient bien qu'avec l'arrivée du printemps les paroissiens reviennent à la messe du dimanche matin. Nous souhaitons la bienvenue aux gens de 7 à 97 ans avec leur instrument de musique ou leur voix pour se joindre à la chorale. Joyeuses Pâques à tous. Merci.

Voici les heures et les dates des messes célébrées en avril 2017 et mai 2017.

Dimanche	02 avril	10 :30H	Hélène Bélanger	par le comité de gestion St-Herménégilde
Dimanche	09 avril	10 :30H	parents défunts Langevin	par Marielle et Georges Langevin
Dimanche	16 avril	10 :30H	Claude Quirion	par parents et amis
Dimanche	23 avril	10 :30H	Délia, Jules, Gisèle et Victor Tardif	par Carmelle et Gaston Charest
Mardi	25 avril	Pavillon	Laurette et Joseph Cloutier	par succession
Dimanche	30 avril	10 :30H	Germain Cotnoir	par son épouse et ses enfants
Dimanche	07 mai	10 :30H	Victor Dubois	par son épouse Céline Dubois
Dimanche	14 mai	10 :30H	Élianne St-Laurent	par ses parents
Mardi	16 mai	Pavillon	Laurette et Joseph Cloutier	par succession
Dimanche	21 mai	10 :30H	Jacques Morin & Charles Riendeau	par Sylvie et François Morin
Dimanche	28 mai	10 :00H	Fête de l'Amour (pas de messe à St-Herménégilde)	messe à St-Edmond
Mardi	30 mai	Pavillon	Laurette et Joseph Cloutier	par succession

## AFÉAS (Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale)



Lise Limoges, Élisabeth Crête, Ginette Létourneau, Lucille N. Duteau, Francine Létourneau, Jocelyne Boutin et à l'avant Maria Langevin qui soulignait plus de 60 ans de présence dans cette association.

L'AFÉAS est un mouvement de femmes qui se réunissent une fois par mois au centre communautaire de Saint-Herménégilde le premier mardi de chaque mois à 19h.

Maria Langevin a su, au travers les 60 années présentes dans cette association (au début c'était Union Catholique des Femmes Rurales), s'adapter à toute l'évolution de la société. Elle a l'esprit ouvert aux changements et elle a toujours le mot précis pour faire passer ses messages avec diplomatie et humour!! En un mot, Maria est une personne que tout le monde aimerait avoir comme grand-maman.

Pour plus d'information, contactez Lucille N. Duteau au 819-849-7132 ou Maria Langevin au 819-849-6860

## CONSTRUCTION MARC-ANDRÉ RUEL

R.B.Q. : 8304-9759-40  
MEMBRE DE L'A.C.Q.



Service de  
mini-excavation

**M.A.R.**  
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Marc-André Ruel  
Président  
cmaruel3@hotmail.com

• CELL. : 819-570-0367 •

## BUREAUX MUNICIPAUX

Heures d'ouverture :  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Fermé le mercredi

Services offerts:

Permis de construction  
Permis de feu (Feux à ciel ouvert)  
Location du centre communautaire

Numéro de téléphone :  
Bureau: 819-849-4443  
Centre communautaire : 819-849-3344



## CLUB JOYEUX DE SAINT-HERMÉNÉGILDE

Bonjour à vous tous!

Une nouvelle saison est à nos portes. Celle-ci nous ramène nos voyageurs qui sont allés au soleil. J'espère que l'hiver a été bon pour vous tous.

Quelques activités de notre Club d'âge d'or sont encore à prévoir. D'abord notre **dîner de cabane à sucre**, samedi le 1er avril à l'érablière Louis Riendeau au 1272 ch. Pelletier à Coaticook, ensuite, le souper-danse du 8 avril au Centre communautaire et pour clore la saison, le souper-danse du 13 mai ou nous soulignerons la Fête des mères et celle des pères.

Nous espérons vous rencontrer nombreux à nos activités. Pour vous inscrire, vous pouvez toujours communiquer avec un membre du conseil du club ou avec moi au 819 849-3393

N'oubliez pas notre **assemblée générale** qui se tiendra au local du Club **mercredi 19 avril 2017 à 14h30**.

Nous avons besoin de vos idées et de votre implication. À la prochaine,  
Henriette Véronneau, présidente

## ATELIER DE CRÉATION LITTÉRAIRE

### La voie des pionniers, découvrir notre territoire à travers ses mots

Pour 2017, la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook (TCCC) met sur pied une série d'ateliers de création littéraire qui prendront place autour des stèles du circuit La Voie des pionniers, fleuron du patrimoine culturel de la région.

<http://www.voiedespionniers.com/index.shtml><sup>1</sup>

En séances de 3 heures, des groupes seront appelés à se réunir autour de l'une des vingt stèles, à en écouter le récit, puis à s'en inspirer afin d'ensuite participer, sur place ou en un lieu avoisinant, à la création d'un texte, personnel ou collectif. Ceux-ci seront ultimement lus lors d'un spectacle qui se tiendra, à l'automne, dans la magnifique salle du Musée-église de Saint-Venant-de-Paquette.

Le projet, qui vise la promotion de la langue française à travers la création littéraire, s'adressera à tout type de participants, des enfants en milieu scolaire aux personnes âgées, en passant par tous les groupes communautaires et les nouveaux arrivants.

Grâce à l'entente de développement culturel conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Table de concertation culturelle, la TCCC est heureuse d'offrir gratuitement l'ensemble des ateliers. Les participants n'auront à assumer que les modalités de transport pour se rendre au point de rendez-vous et n'auront à fournir que leur enthousiasme.

Les groupes seront guidés lors de ces ateliers par des animateurs expérimentés, auteurs et intervenants chevronnés qui sauront canaliser l'énergie créatrice des participants, de sorte à tracer un portrait vibrant de notre région.

Pour avoir du plaisir, en groupe, à travers une expérience nouvelle, inscrivez-vous à un atelier de création littéraire à Saint-Herménégilde. L'activité aura lieu, une seule fois, le 17 mai 2017 à 13h au Centre Communautaire de Saint-Herménégilde. Pour vous inscrire, appeler Henriette Véronneau au 819-849-3393 ou Sylvie Fauteux au 819-437-5462. On vous y attend.

## CONSEIL MUNICIPAL

Maire : M. Gérard Duteau

Siège no 1 : M. Réal Crête

Siège no 2 : M. Sébastien Desgagnés

Siège no 3 : Mme Sylvie Fauteux

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Mme Marie-Soleil Beaulieu

Secrétaire-trésorière adjointe : Mme Louise St-Jacques

Inspecteur municipal : M. Marc Sage

Inspectrice en bâtiment : Mme Gabrielle Kmec

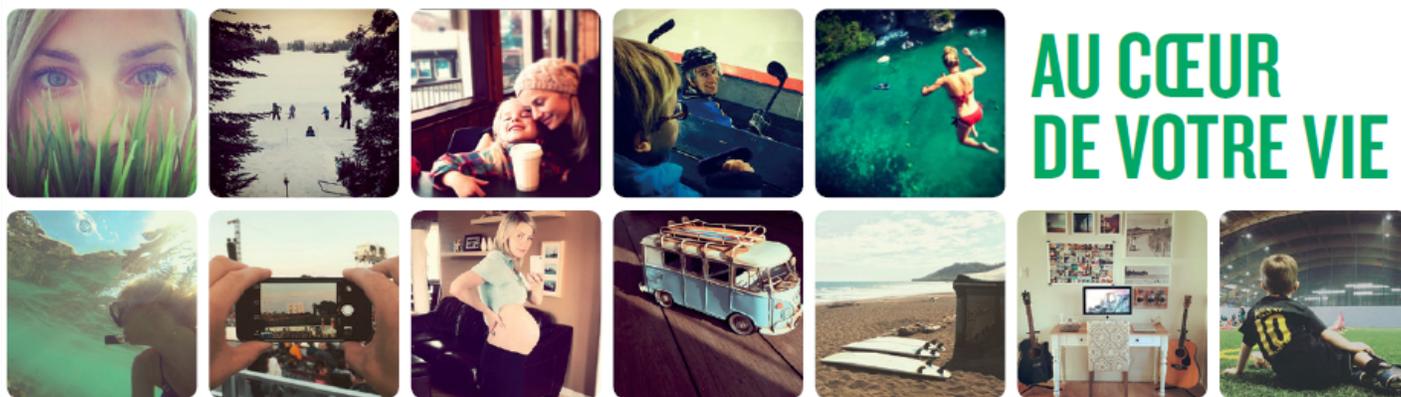
Siège no 4 : M. Mario St-Pierre

Siège no 5 : M. Robin Cotnoir

Siège no 6 : Mme Jeanne Dubois

Adjoint municipal : M. Yan Bissonnette





**AU CŒUR  
DE VOTRE VIE**

# AVIS DE CONVOCATION

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ANNUELLE 2017**

**Aux membres de la Caisse des Verts-Sommets de l'Estrie**

**Vous êtes, par la présente, convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu :**

**Date :** Le mardi 25 avril 2017

**Heure :** 19 h

**Endroit :** Centre communautaire Elie-Carrier  
464 rue Merrill, Coaticook

Les membres pourront prendre connaissance du rapport annuel et du rapport du conseil de surveillance, décider de la répartition des excédents annuels, de l'intérêt payable sur les parts permanentes et sur les parts de ristournes, statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, élire les membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour. Deux périodes de questions sont également prévues, l'une destinée au conseil d'administration et l'autre destinée au conseil de surveillance.

## Élections

Prenez note que 3 postes seront à combler au conseil d'administration et 1 poste au conseil de surveillance.

Veillez noter que, lors des élections, est éligible toute personne physique qui est membre de plein droit de la Caisse, pourvu qu'elle soit admise depuis au moins 90 jours, qu'elle ne soit pas inéligible en vertu de la Loi sur les coopératives de services financiers et qu'elle n'exerce pas une fonction incompatible en vertu du Code de déontologie Desjardins. Tout candidat devra consentir par écrit à une enquête de sécurité et de crédit le concernant et devra s'engager à développer les connaissances et compétences requises à l'exercice de la fonction de dirigeant. Une candidature ne pourra être soumise à l'assemblée que si un avis écrit, signé par un membre et contresigné par le candidat, a été remis avant la fermeture de la Caisse le lundi 17 avril 2017.

Des bulletins de mise en candidature sont disponibles à la Caisse.

**Tous les membres de la Caisse sont cordialement invités à participer à cette assemblée.**

Signé le 23 février 2017

Marie-Claude Lamoureux  
Secrétaire

Le rapport annuel sera disponible  
sur le site Internet dès la mi-avril 2017  
[desjardins.com/caisse-verts-sommets-estrie](http://desjardins.com/caisse-verts-sommets-estrie)



**Desjardins**  
Caisse des Verts-Sommets  
de l'Estrie



## TEST ÉCLAIR sur votre santé financière

### Vous avez 50 ans et plus?

Parmi les affirmations suivantes, cochez celles qui correspondent à votre situation.

1. Je ne connais pas très bien ma situation financière.
2. Je fais souvent des dons à mes proches même si je n'en ai pas les moyens.
3. Je boucle souvent mes fins de mois avec du crédit (cartes, marges ou argent prêté par des proches).
4. Je n'ai pas d'épargne pour faire face aux imprévus.
5. Je n'arrive pas à réduire le solde de mes dettes et de mes comptes.
6. Je n'aurai pas fini de payer mes dettes au moment de ma retraite.
7. J'ignore comment mes revenus et mes besoins vont évoluer dans le futur.
8. Au cours des dernières années, j'ai vécu des changements (séparation, maladie, perte d'emploi, décès, etc.) qui ont fragilisé ma santé financière.
9. Je suis parfois stressé(e) par ma situation financière.

## BILAN

### Vous n'avez rien coché?

Excellent! Vous semblez bien contrôler vos finances personnelles et avoir les ressources pour faire face à un imprévu ou à un changement important dans votre vie. **Restez vigilant!**

### Vous avez coché un ou plusieurs éléments?

Attention! Vous devez vous occuper de vos finances personnelles. En réagissant rapidement, vous minimiserez les conséquences sur votre situation financière et sur votre santé. **Ne tardez pas!**

### Comment?

En faisant votre budget ou en vous informant auprès d'une ressource appropriée.

## RESSOURCES GRATUITES

### Pour vos questions budgétaires :

- ACEF ou service budgétaire de votre région
- Site Tout bien calculé : [www.toutbiencalcule.ca](http://www.toutbiencalcule.ca)

Mettre ici les coordonnées de votre organisation sans but lucratif.

Pour du soutien psychosocial : contactez Info-Social au 8-1-1

### Pour connaître vos revenus à la retraite :

- Retraite Québec : 1 800 463-5185
- Sécurité de la vieillesse : 1 800 277-9915



Cet outil est une réalisation d'Union des consommateurs en collaboration avec l'Université de Sherbrooke. Il a été financé par le programme Québec ami des aînés du ministère de la Famille du Québec.



RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL  
INDUSTRIEL • AGRICOLE

Fabrication  
de panneaux de contrôle  
Automatisation personnalisée  
Domotique

 [www.iert.ca](http://www.iert.ca)

Jean-François Théberge Prop. François Martineau Co-prop.

**819 835-5280** · Téléc. 819 835-5768 · [iert@axion.ca](mailto:iert@axion.ca)  
294, chemin Des Sables, Martinville (Québec) J0B 2A0




Hon. Marie-Claude  
**Bibeau**  
DÉPUTÉE COMPTON • STANSTEAD M.P.

175, rue Queen, bureau 204  
Sherbrooke (Québec) J1M 1K1  
[marie-claude.bibeau@parl.gc.ca](mailto:marie-claude.bibeau@parl.gc.ca)

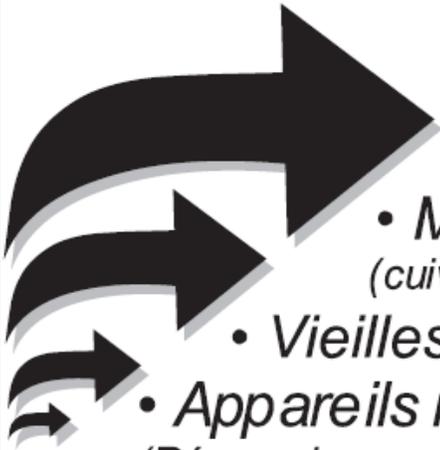
☎ 819 347-2598  
☎ 819 347-3583  
[www.mcibibeau.liberal.ca](http://www.mcibibeau.liberal.ca)

## CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS

24 mars	Salon de l'emploi	Salle l'Épervier	Coaticook
1er avril	Diner de cabane à sucre (Club âge d'or)	Érablière Louis Riendeau	1272, ch. Pelletier Coaticook
5 avril	AGA Club Chasse et pêche de Coaticook	Centre communautaire	St-Herménégilde
19 avril	AGA Club Joyeux de Saint-Herménégilde	Centre communautaire	St-Herménégilde
1 <sup>er</sup> mai	Date limite pour enlever abri d'auto		
5 mai	Récupex	Garage Municipal	St-Herménégilde
10 juin	Collecte Résidus Dangereux Domestiques	Garage Municipal	Coaticook
10 juin	Relais pour la vie	Parc Laurence	Coaticook
14-15-16 juillet	Raid/Marathon Jean-D'Avignon		East Hereford
19 août	Tête dans les étoiles	Mont-Hereford	



# Récupération **BERGERON inc.**



- Achat de fer de tous genres
- Métaux non-ferreux  
(cuivre, laiton, stainless, aluminium, batterie)
- Vieilles automobiles
- Appareils ménagers  
(Réservoir eau chaude, laveuse, sècheuse, frigidaire, fournaise etc...)

**POUR votre  
ménage  
du  
printemps**

**SUR PLACE**



**BALANCE**



**Payons comptant**

**Offrons aussi service  
de cueillette pour votre**



- entreprise
- terrain
- ferme
- maison

Nous payons les **meilleurs** prix en région

David : 819-849-0714

Steve: 819-849-0035

1065. route 141 St-Herménégilde

